Document unique d'évaluation des risques

Référence : 07488



Document unique pour l'**évaluation des risques (DUER) professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs** :

Réglementation, méthodes, outils, tableaux d'évaluation obligatoire, **décret du 5 novembre 2001** , article 201-1 du code du travail.

Il s'agit pour l'employeur de recenser l'ensemble des risques présents dans l'entreprise, pour chaque salarié et chaque action et de proposer un plan de prévention ou des moyens pour y faire face.

Ce document est obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 1 salarié.

- Recenser.
- Evaluer.
- Proposer.

A4

36 pages

Permet dès qu'un aménagement est prévu de prévoir les risques et anticiper les accidents.

Actualisation 1 fois par an.

N'hésitez pas à consulter la fiche produit de notre **registre d'infirmerie scolaire**.

? Simplifiez votre gestion réglementaire grâce à nos **registres de sécurité à jour**.

BESOIN D'AIDE ... CONTACTEZ-NOUS
contact@ylea.eu • www.ylea.eu
Echangez avec nos conseillers par chat du lundi au vendredi de 8h à 17h45.

BESOIN D'AIDE ... CONTACTEZ-NOUS
contact@ylea.eu • www.ylea.eu
Echangez avec nos conseillers par chat du lundi au vendredi de 8h à 17h45.